

AVIS AU PUBLIC

Consultation du Projet de révision du Plan Particulier d'Intervention (PPI) concernant l'établissement AXEREAL situé à SAINT-MAUR

Conformément au décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'établissement AXEREAL situé au lieu-dit Bel-Air, 13 route de Châtellerault, 36 250 SAINT-MAUR, fait l'objet d'une révision.

En application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 5 janvier 2006 relatif à la consultation du public sur le projet de PPI, pris en application de l'article 8-II du décret susvisé, le projet de PPI AXEREAL révisé est consultable par le public du 25 mai 2021 au 26 juin 2021 en mairies de SAINT-MAUR et de CHÂTEAUROUX ainsi qu'en préfecture de l'Indre aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés. Ce dernier est mis en place en ces lieux. Il est accompagné du PPI AXEREAL comprenant une présentation du site.

Le délai de consultation de 32 (trente-deux) jours achevé, chaque registre sera clos et transmis en préfecture (SIDPC) dans un délai de 5 jours par les maires des communes concernées et le sous-préfet d'arrondissement.

Ces observations seront transmises aux services instructeurs pour avis avant l'approbation de ce plan.